

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 57 (1916), p. 105-124

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1916__57__105_0>

© Société de statistique de Paris, 1916, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>



JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 4. — AVRIL 1916

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 1916

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MALZAC, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 19 JANVIER ET 16 FÉVRIER 1916.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET CORRESPONDANCE.

COMMUNICATIONS DU TRÉSORIER ET DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT SUR LE REVENU DOMANIAL DES ÉTATS ALLEMANDS.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. MALZAC, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 19 JANVIER ET 16 FÉVRIER 1916

La séance est ouverte à 17^h 40, sous la présidence de M. MALZAC, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 janvier 1916, inséré dans le Journal de février, et celui de la séance du 16 février 1916, inséré dans le Journal de mars. Ces deux procès-verbaux sont adoptés sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

M. le PRÉSIDENT met aux voix les candidatures de :

MM. ARCHDEACON (Ernest), vice-président de la Ligue aérienne, présenté par MM. BERTILLON et E. BERR;

AUTERBE, actuaire de l'Union-Vie, présenté par MM. BARRIOL et BROCHU; BURAT (Jules), courtier de change, présenté par MM. BRIZON et BARRIOL; GRANDJEAN (Georges), directeur de la Banque française pour le Commerce et l'Industrie, présenté par MM. MALZAC et R.-G. LÉVY;

SIMON (Charles-Abel), courtier de change, présenté par MM. CRESSATY et BARRIOL;

SIREY (Charles), avocat à la Cour d'appel, présenté par MM. A. NEYMARCK et BARRIOL.

Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. ARCHDEACON, AUTERBE, BURAT, GRANDJEAN, SIMON et SIREY sont nommés membres titulaires.

Il présente la candidature de M. Fernand MARONI, chroniqueur financier des *Débats*, demeurant à Paris, présenté par MM. LIESSE et BARRIOL.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES ET CORRESPONDANCE

M. le Président donne la parole à M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, qui fait part à la Société de la réception d'un certain nombre d'ouvrages; il signale notamment :

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. — Commerce extérieur pendant les neuf premiers mois de 1914 et 1915.

DANEMARK. — Communications statistiques 1915, 4^e série (XLVII).
Communications statistiques 1916, 4^e série (IL).

MASSACHUSETTS. — Rapport sur les statistiques du travail, 1915.

FINLANDE. — Annuaire statistique de la Finlande pour 1914.

Statistique judiciaire et criminelle pour 1913.

Statistique médicale annuelle pour 1912 et 1913.

Mouvement de la population, 1911-1912.

Population de la Finlande au 31 décembre 1910.

Statistique des industries, 1913.

Statistique forestière, 1912.

Commerce, 1913.

La Banque de Finlande, les banques privées et les établissements hypothécaires en 1913 et 1914.

Aperçu statistique de l'état des établissements d'instruction secondaire en Finlande pendant l'année scolaire 1913-1914.

Statistique des arts et métiers.

Statistique annuelle des chemins de fer, 1913.

FRANCE. — Statistique du commerce dans les colonies françaises en 1913.

Rapport à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque de France du 27 janvier 1916.

Statistique sanitaire de la France, 1912.

JAPON. — Annuaire financier et économique du Japon pour 1915.

RUSSIE. — Commerce extérieur de la Russie par la frontière d'Europe pendant l'année 1915.

SUÈDE. — Statistique générale annuelle des chemins de fer, 1913.

Statistique des caisses d'épargne et de certains établissements de crédit analogues pour 1914.

La Société royale de Géographie d'Espagne a fait connaître qu'elle était sur le point de célébrer le quarantième anniversaire de sa fondation; invoquant les excellentes relations qu'elle a toujours entretenues avec la Société de Statistique de Paris, elle a invité cette dernière à participer, par l'envoi d'une délégation, aux fêtes projetées. M. le Président propose à l'Assemblée d'adresser à la Société royale de Géographie d'Espagne l'expression des félicitations et des remerciements de la Société de Statistique de Paris et de prier M. BARTHE, membre titulaire de la Société en résidence à Madrid, de la représenter aux séances solennelles qui auront lieu les 26 et 27 mars prochain; ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

**COMMUNICATIONS DU TRÉSORIER ET DU RAPPORTEUR DE LA COMMISSION DES FONDS
ET ARCHIVES**

M. le Président donne la parole à M. MATRAT, trésorier, pour présentation à la Société du bilan au 31 décembre 1915, des comptes de l'exercice écoulé et du budget de prévision pour 1916. On trouvera ci-après la copie de ces documents.

M. Paul MEURIOT, vice-président, présente au nom de la Commission des Fonds et Archives le rapport sur les comptes de la Société. Conformément à ses conclusions, la Société décide, sur la proposition de M. le Président, d'approuver les écritures présentées par M. le Trésorier et de lui adresser de chaleureux remerciements pour le dévouement avec lequel il s'acquitte de sa gestion.

M. le Président exprime également la gratitude de la Société à son secrétaire général pour les soins attentifs qu'il donne à la composition du Journal; sans dépasser les crédits qui lui étaient alloués, il a fait en sorte que cet organe de la Société reste plus attachant et plus vivant que jamais.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT SUR LE REVENU DOMANIAL DES ETATS ALLEMANDS

M. le Président donne la parole à M. Paul MEURIOT.

M. Paul MEURIOT fait d'abord observer que c'est bien à dessein qu'il a intitulé sa communication : Revenu domanial « des États allemands » et non « de l'Empire d'Allemagne ». L'Empire n'a pas, en effet, d'autre revenu domanial que ceux qui proviennent d'Alsace-Lorraine; il rappelle en quelque sorte pour mémoire l'existence de Fonds d'Empire qui ont aujourd'hui disparu le trésor de guerre de la Tour de Spandau, créé en 1871 et doublé en 1873, et le Fonds des Invalides; le canal de Kiel, qui est propriété d'Empire, offre une valeur militaire plutôt qu'économique.

L'orateur divise l'étude des revenus domaniaux des États allemands en trois grandes parties, se rattachant : la première aux domaines proprement dits et aux forêts, la seconde aux mines et industries qui s'y rattachent, la troisième enfin aux chemins de fer.

L'État prussien en particulier possède, surtout dans la partie orientale de son territoire, des vastes domaines (436.000 hectares environ), qui sont soit assermés, soit en régie, et dont le revenu de 17 millions de marks représente un produit moyen de 40 marks à l'hectare; il est en outre propriétaire de forêts dont l'étendue croissante dépasse 3 millions d'hectares et qui lui donnent des revenus variables mais importants (78 millions de marks de revenu net en 1913, produits de la chasse et des tourbières compris).

M. MEURIOT examine ensuite la composition et le revenu des domaines de la Bavière, de la Saxe, du Wurtemberg, des grands-duchés et des autres petits États.

La superficie de l'ensemble du domaine foncier des États allemands est de 5.700.000 hectares environ, soit plus du dixième de la superficie totale desdits États; dans cet ensemble, les domaines proprement dits n'entrent que pour 770.000 hectares; tout le reste représente les forêts domaniales dont l'étendue correspond au tiers de la surface forestière de l'Europe.

La Prusse, la Bavière, la Saxe possèdent des mines; on peut même dire que l'exploitation minière constitue l'une des richesses de domaine de l'État prussien, puisqu'elle porte, en 1913, d'une part sur une production de plus de 19 millions de tonnes de houille et de 4 millions de tonnes de lignite et, d'autre part, sur une production assez importante de fer (90.000 tonnes), de plomb, cuivre et zinc (67.000 tonnes), de sels de potasse (452.000 tonnes), de sel

gemme (120.000 tonnes) et même d'ambre (390 tonnes); la valeur de l'ensemble de cette production représente une somme d'environ 315 millions de marks.

D'autres États allemands encore, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade et le Brunswick, sont propriétaires d'un domaine minier; ce dernier exploitant d'ailleurs en commun avec la Prusse.

Quelques établissements industriels fonctionnent comme annexes à ces exploitations minières, usines métallurgiques, usines de couleurs, fours à chaux et l'on peut y joindre la manufacture royale de porcelaine de Saxe.

Le conférencier expose enfin le grand rôle que jouent, même au point de vue fiscal, les chemins de fer allemands.

C'est en effet à l'Empire et aux États particuliers qu'appartiennent la plupart des voies ferrées allemandes, plus de 58.000 kilomètres sur 63.000, soit environ 94 %. Dans ce réseau d'État la Prusse arrive naturellement au premier rang avec une longueur de plus de 37.000 kilomètres, puis viennent la Bavière avec 8.000, la Saxe, le Wurtemberg, le grand-duché de Bade, la Hesse et le Mecklembourg-Schwerin avec des longueurs variant de 3.400 à 1.100 kilomètres et, pour mémoire, l'Oldenbourg avec 600 kilomètres seulement.

L'Empire enfin possède 2.000 kilomètres de voies ferrées.

Les recettes brutes des chemins de fer représentent environ 3 milliards 294 millions de marks et les recettes nettes 786 millions de marks.

Récapitulant ces diverses sources de revenus, M. P. MEURIOT fait ressortir que l'ensemble des revenus bruts que les États allemands tirent de leur domaine proprement dit, des forêts domaniales, des exploitations minières et des industries annexes et enfin des chemins de fer dépasse 4 milliards de marks, c'est-à-dire 5 milliards de francs. Sur un budget total qui, en 1913, était de l'ordre de grandeur de 7 milliards 300 millions de marks, les revenus bruts domaniaux correspondent donc à une proportion de plus de 54 %. Si, en faisant usage d'un taux raisonnable, on capitalisait ce revenu, on arriverait à une valeur d'ensemble de l'ordre de grandeur de 80 à 100 milliards.

M. le Président donne la parole à M. COLSON.

M. COLSON s'excuse de prendre la parole pour ainsi dire à l'improviste et sans être à même de fournir des chiffres précis. Comme suite à la communication si intéressante de M. MEURIOT, il croit devoir appeler l'attention de la Société sur la médiocrité relative du revenu des chemins de fer allemands. On fait, en effet, bien souvent remarquer que les chemins de fer allemands rapportent à l'Empire ou aux États propriétaires des revenus élevés qui représentent, bon an, mal an, plus de 5 % du capital engagé et atteignent même, en Prusse, 6 à 7 % de ce capital : on ajoute que le revenu des chemins de fer prussiens est très supérieur au montant des charges de la dette de l'État, résultat qui semble merveilleux si on le compare au rendement de nos chemins de fer français.

Faut-il expliquer ce succès apparent par une particulière habileté dans l'exploitation? Est-il le fruit de la gestion d'État? Assurément non. La vérité est que les chemins de fer allemands bénéficient, par rapport aux chemins de fer français, d'avantages considérables, parmi lesquels il faut signaler les conditions topographiques particulières de l'Allemagne, la grande densité de la population et la prospérité de la situation industrielle.

Le territoire de l'Allemagne en général et notamment celui de la Prusse comporte de vastes plaines; c'est dire que la construction des chemins de fer y a été singulièrement plus facile qu'en France, non seulement par comparaison avec les voies du Plateau Central ou des régions alpines, mais avec celles de l'ensemble du pays. Les voies ferrées allemandes ont d'ailleurs été rachetées par les États avant le grand essor industriel de la nation et, par suite, à très bon compte.

D'autre part, le trafic est bien plus élevé en Allemagne qu'en France, non à cause d'une meilleure gestion des chemins de fer, mais à cause de la densité

de la population (67 millions d'habitants en 1913, au lieu de 40 pour une même surface) et du développement de la grosse industrie dû à l'abondance de la houille (279 millions de tonnes extraites au lieu de 41).

Les recettes kilométriques des deux réseaux allemand et français sont sensiblement dans le rapport de 3 à 2. Il y a donc là une première cause d'abaissement du coefficient d'exploitation, puisque, plus les transports sont concentrés, plus leur prix de revient diminue suivant la loi générale de la production en grand.

Le rapport est à peu près le même entre les quantités transportées qu'entre les recettes, car dans l'ensemble les tarifs sont sensiblement les mêmes; en ce qui concerne les voyageurs, ils sont un peu moins élevés en Allemagne (2,96 au lieu de 3,48 par kilomètre) du fait de l'existence de quatre classes; mais les tarifs de marchandises sont supérieurs aux nôtres. En 1912, la taxe moyenne par tonne kilométrique était de 4,28 en Allemagne et de 4,20 en France. Mais l'écart réel des taxes appliquées aux mêmes marchandises est bien plus grand car, dans l'ensemble du trafic, le pourcentage des marchandises pondéreuses est bien plus élevé en Allemagne que sur nos réseaux. Par exemple en 1908 le tarif moyen était pour la houille de 3,06 en France et de 3,25 en Prusse, pour les autres marchandises de 4,69 en France et de 4,75 en Prusse, et pourtant la moyenne générale était de 4,28 en France et 4,14 en Prusse, parce que le pourcentage de la houille atteignait 40 % en Prusse et 24 % seulement en France.

Ainsi les écarts de tarifs pour les voyageurs et pour les marchandises sont de sens inverse et se compensent à peu près. Le travail répondant à une même recette est donc à peu près le même dans les deux pays; mais l'importance relative du trafic marchandise moins coûteux à exploiter est plus grande en Allemagne; cette différence de composition du trafic, jointe à sa densité plus grande, devait déjà rendre l'exploitation moins coûteuse. En outre, le caractère peu accidenté du pays diminue les frais de traction. Le fait que la houille coûte de 20 à 25 % moins cher qu'en France, que, par voie de conséquence, le coût de l'acier, celui des travaux de constructions mécaniques, présente un écart à peu près égal, procure aux chemins de fer des économies considérables.

Parlant ensuite des conditions d'exploitation, M. COLSON fait ressortir qu'elles sont beaucoup plus favorables aux chemins de fer qu'en France. La législation commerciale dégage en Allemagne la responsabilité des chemins de fer dans une foule de cas, alors que toute clause qui tendrait à l'atténuer est nulle en France. Les délais donnés par les tarifs sont moins longs; mais ces délais ne courent pour les wagons complets que du moment où le chef de gare a *promis* les wagons : le caractère protestatif de ce point de départ fait qu'en pratique le chemin de fer n'a aucune indemnité à payer dans les cas très fréquents où les wagons demandés sont refusés. Enfin, la tarification ne comporte pour les expéditions de détail qu'un seul tarif presque aussi élevé que celui que nous appliquons aux marchandises de la 2^e série. Il n'y a de tarifs réduits que pour les wagons complets. Dans ces conditions, les expéditeurs de détail ont intérêt à s'adresser à des groupeurs, qui paient le wagon complet et leur demandent un prix intermédiaire entre le prix par wagon complet et le prix de détail. Il résulte de là une grande simplification, pour l'exploitation, dans les écritures, dans la composition, le chargement et le déchargement des wagons. Le tarif par wagon complet représente 95 ou 96 % de l'ensemble du trafic en Allemagne et il en résulte une réduction de frais considérable.

Les commodités données aux voyageurs ne sont pas plus grandes en Allemagne qu'en France. Il y a sans doute plus de trains puisqu'il y a plus de trafic; mais si l'on en rapproche le nombre de celui des voyageurs kilométriques, on constate que la moyenne des voyageurs par kilomètre de train en Allemagne

est supérieure d'environ 10 % à ce qu'elle est en France. L'utilisation des trains est donc meilleure.

En résumé, si les chemins de fer allemands dépensaient par rapport à leurs recettes, ou — ce qui, en fait, revient à peu près au même — par rapport au trafic, 10 ou 20 % de moins que les réseaux français, on pourrait considérer qu'ils sont à peu près aussi économiquement exploités et que l'écart résulte des avantages de leur situation. Or, l'écart existe bien, mais en sens inverse. En 1905, le coefficient d'exploitation était de 65 % en Allemagne et de 53 % en France; en 1908, de 74 % en Allemagne et 58 % en France. Il est vrai qu'en 1912 l'écart est bien moindre, 66 % en Allemagne, 63 % en France.

Jusqu'en 1908, la comparaison entre les chemins de fer allemands et les chemins de fer français était en même temps une comparaison entre les chemins de fer d'État et les chemins de fer concédés. M. MEURIOT a bien montré qu'en Allemagne la concession tenait une place aussi restreinte que la régie directe en France. Depuis le rachat de l'Ouest réalisé à la fin de 1908, la partie du réseau français où se pratique la coûteuse exploitation par l'État n'est plus négligeable. Mais, jusque-là, que l'on prenne le coefficient d'exploitation ou que l'on prenne la dépense par unité kilométrique de transport (voyageur ou marchandise) on constate que les chemins de fer allemands auraient dû débrouiller de 10 à 20 % de moins que les nôtres et dépensaient 10 à 20 % de plus.

Comment s'expliquer ce résultat? L'Administration des Chemins de fer est, en Allemagne comme en France, foncièrement honnête; le personnel est discipliné; la main-d'œuvre, un peu plus coûteuse peut-être aujourd'hui en Allemagne qu'en France, l'était bien moins il y a dix ans. Les charges imposées aux chemins de fer pour les retraites y sont bien moindres. On ne peut donc expliquer le surcroit de dépenses que par le coulage, la surabondance du personnel, le manque de soins dans l'exploitation. Il y a là un fait qu'il paraît intéressant de bien mettre en relief. Le revenu industriel des chemins de fer est considérable en Allemagne, comme l'a montré M. MEURIOT. Mais l'importance de ce revenu n'est pas le fruit d'une bonne exploitation, elle est la conséquence des conditions topographiques, démographiques et minéralogiques particulièrement favorables qui ne peuvent que laisser de grands profits.

En France, jusqu'à ces dernières années, les chemins de fer, tout compte fait, procuraient à l'État plus de recettes qu'ils ne lui imposaient de charges de toute nature. Aujourd'hui, il y a presque égalité. C'est grâce à la gestion remarquablement économique de nos compagnies que ce résultat a été obtenu. Une première extension de l'exploitation en régie a déjà sensiblement rapproché ces résultats moyens de ceux de l'Allemagne. Il est probable que, si on la généralisait, on arriverait très vite à une exploitation plus coûteuse qu'en Allemagne, dans la proportion répondant à la différence des conditions techniques et commerciales et un déficit considérable retomberait en grande partie sur le budget par le jeu des conventions financières.

M. Alfred NEYMARCK s'associe aux si justes observations que vient de présenter M. COLSON : il ajoute qu'une grande différence existe entre la situation de nos grandes compagnies de chemins de fer et celle de chemins de fer de l'État prussien. Nos compagnies amortissent tandis que l'État prussien, sauf par des chiffres infinitésimaux, n'amortit pas.

Si, par exemple, on se reporte aux statistiques annuelles de M. Alfred NEYMARCK sur les émissions et remboursements d'obligations de chemins de fer, on voit que nos compagnies françaises, depuis 1883 seulement, ont amorti plus de 5 milliards.

Que l'on fasse le même travail pour les compagnies allemandes, on verra l'énorme différence qui existe entre les nôtres et elles, au point de vue financier. Les charges de l'amortissement des emprunts de nos compagnies augmentent d'autant les dépenses, en sorte que les conditions d'exploitation des unes et des autres ne sont point assimilables.

A ce sujet, M. Alfred NEYMARCK dépose sur le bureau de la Société la statistique annuelle qu'il établit chaque année depuis plus de trente ans, sur les émissions et remboursements d'obligations de grandes compagnies de chemins de fer, pendant l'année 1915.

Après une brève discussion relative aux conditions d'amortissement du capital des chemins de fer allemands, discussion où interviennent notamment MM. NEYMARCK, COLSON et R.-G. LÉVY, M. le Président remercie M. P. MEURIOT de son excellente communication et M. COLSON des si intéressants commentaires dont il l'a fait suivre.

La séance est levée à 19^h 15.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
MALZAC.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'ANNÉE 1915.

LA SITUATION FINANCIÈRE ET LE BUDGET POUR L'EXERCICE 1916

CHERS COLLÈGUES,

Par application de l'article 24 du Règlement de la Société de Statistique de Paris, j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1915, auxquels est joint un relevé, permettant de comparer la marche financière de chacun des chapitres les plus importants pendant les cinq dernières années écoulées.

Un projet de budget pour l'exercice 1916 est également présenté.

Le rapprochement des chiffres énoncés pour 1915 avec ceux des années précédentes depuis 1911 vous permettra de constater immédiatement que, malgré la guerre sanglante que notre cher pays a soutenue pendant tout le cours de 1915 et qu'il soutiendra tant qu'il sera nécessaire, les différents services de notre Société ont été régulièrement assurés, dans des conditions qu'on peut à bon droit déclarer normales dans leur ensemble.

Un seul d'entre eux, celui des cotisations, accuse une différence notable : les recettes effectuées à ce sujet présentent le total de 4.182 francs, contre celui d'un peu plus de 5.000 francs inscrit régulièrement depuis 1911 (5.045 francs à 5.018 francs).

L'écart en moins avec 1914 est de 836 francs. Il ne pouvait en être autrement, et nous devons même constater que cette diminution temporaire est bien moindre que celle qu'on pouvait craindre.

En effet, en 1914, la presque totalité des cotisations était encaissée lorsque la guerre survint, tandis que toute l'année 1915 a supporté les graves conséquences des événements militaires, qui atteignent tout le monde et qui ont éloigné de nos rangs près de quarante de nos collègues, mobilisés à tous les degrés, et dont le plus grand nombre n'a pu dès lors remettre la contribution annuelle résultant du titre de sociétaire.

Ils ont rempli et accomplissent toujours les devoirs supérieurs ou héroïques que leur demande la défense de la patrie. Nous les saluons donc. Plusieurs ont été grièvement blessés, nous les saluons avec émotion. D'autres ont été tués à l'ennemi. Nous portons leur deuil en notre mémoire.

Ces hommages rendus au dévouement de nos collègues, nous descendons maintenant au modeste rôle de la présentation de quelques détails des comptes.

Les recettes se sont élevées au total de 12.141^f 50, somme presque équivalente à celle de 12.117 francs de l'exercice précédent.

Cet équilibre provient de trois sources : d'abord la parité avec les chiffres antérieurs des intérêts effectivement reçus pour les valeurs de la Société (3.457^f 54) ;

Ensuite les abonnements à notre Journal ont été inscrits à la valeur moyenne (1.442 francs) des dernières années ;

Enfin la troisième source a pour heureuse cause les subventions qui nous ont été accordées par les Pouvoirs publics (administrations de l'État, Conseil municipal de Paris et Conseil général de la Seine).

Ces allocations sont un témoignage des plus précieux pour la Société, tant sous le rapport des ressources indispensables à l'exécution de ses services que pour l'appui moral donné à son œuvre.

La Société est donc vivement reconnaissante pour ces soutiens.

En ce qui concerne les rachats des cotisations, huit sociétaires seulement ont versé leurs annuités, soit 480 francs.

Deux de nos collègues n'ont pu effectuer cette année leurs versements de cette nature, l'un étant mobilisé et l'autre surpris en pays envahi ; il en résultera simplement un retard dans leur libération définitive.

D'ailleurs la diminution du nombre des rachats ne constitue en aucune manière une perte ou un amoindrissement pour notre compagnie. Les contributions personnelles de ce chef sont remplacées par les cotisations annuelles.

Les dépenses du service courant ont été un peu plus élevées en 1915 que pour l'exercice précédent : 13.285 francs contre 11.704 francs. Cela tient au montant plus soutenu — et nous ajoutons normalement supérieur — fixé à 8.353^f 96 pour les impressions, y compris les graphiques et les honoraires de rédaction.

En effet, le crédit ouvert était de 8.500 francs et, si l'année dernière la dépense était de 6.745 francs seulement, elle a atteint et dépassé 9.000 francs antérieurement.

Certes les dépenses d'impressions ont besoin d'être réglées comme les autres, mais peut-être un peu moins toutefois, parce qu'elles ne sont pas stériles.

Le Journal est l'outil de travail, d'étude et de propagande pour la Société,

son moyen essentiel d'action et de relations, et on pourrait dire sa vie et son âme.

Les fonds libres au Crédit Foncier et dans la Caisse ont donc permis, par leur emploi presque intégral, de régler les impressions comme il vient d'être dit.

Les autres dépenses — administration, annuaire, bibliothèque et loyer — se présentent dans les conditions moyennes, un peu inférieures aux crédits attribués à leur sujet.

Il est enfin une somme de 1.745 francs sur laquelle j'ai le devoir agréable d'appeler spécialement l'attention. Ce n'est pas une dépense proprement dite, moins encore un affaiblissement financier. C'est au contraire une sortie d'espèces réconfortante, rentrant sous une autre forme, sortie dont on doit en quelque sorte s'enorgueillir un peu, parce qu'elle représente un devoir accompli. C'est un acte de solidarité, une participation à la défense de notre chère patrie, dans la mesure et la forme qu'une société d'étude et de science peut employer; c'est en un mot, et ce mot dit tout, la souscription à l'emprunt de 1915 pour la défense nationale.

Outre le titre financier de 100 francs de rente 5 % qui s'y rapporte, la Société a reçu, comme tous les souscripteurs, un certificat spécial à son nom constatant sa participation et qui prendra rang parmi ses titres et aura, par sa nature même, sa place en tête.

Le projet de budget pour l'exercice 1916 présente des conditions particulières, en raison des circonstances que notre pays traverse actuellement.

Les cotisations prévues ont été ramenées de 4.800 francs à 4.200 francs, valeur très rapprochée du total de 4.182 francs récolté en 1915.

Par contre, pour la même raison de fait, le taux du revenu des titres du portefeuille général a été porté de 3.300 francs à 3.500 francs, et celui du legs Coste est élevé de 100 francs et fixé à 1.500 francs.

Les annuités pour le rachat de cotisations figurent pour 420 francs, d'après le nombre des sociétaires qui suivent cette voie.

Du côté des prévisions de dépenses, 50 francs ont été prélevés sur la dotation des frais d'administration, 150 francs sur celle des frais extraordinaires et de représentation, qui seront aussi restreints que possible dans la situation générale actuelle, et 180 francs ont été déduits des honoraires de rédaction ramenés à 1.500 francs, ce qui donne pour l'ensemble du Journal la somme de 7.300 francs, à laquelle s'ajoute d'ailleurs, dans la deuxième partie du budget, un supplément éventuel de 1.100 francs, formant un disponible total de 8.400 francs, qui correspond aux dépenses réglées pour l'exercice même qui vient de s'écouler.

J'ai donc l'honneur, avec l'appui du Conseil, de la Commission de contrôle et de son rapporteur, de vous soumettre, chers Collègues, les comptes et le budget dont les états et relevés sont entre vos mains.

*Le Trésorier,
Paul MATRAT.*

RAPPORT PRÉSENTÉ

AU NOM DE LA

COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

PAR M. PAUL MEURIOT

VICE-PRÉSIDENT

A la séance du 15 mars 1916

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

Le vendredi 3 mars 1916, la Commission des Comptes s'est réunie au domicile de M. Paul Matrat, trésorier-archiviste de la Société. Étaient présents : MM. Malzac, président, Meuriot, vice-président, Barriol, secrétaire général, et Borel, membre du Conseil. M. Neymarck, ancien président, absent, s'était excusé. La réunion avait pour objet, d'après l'article 24 de notre règlement intérieur, l'examen des comptes de 1915 et du budget de 1916. Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter a donc trait à trois éléments : le compte proprement dit de l'année écoulée, le bilan de la Société arrêté au 31 décembre 1915, enfin le budget de l'exercice en cours.

Pour le compte, dont le tableau suivant vous donnera le détail, le total des dépenses ordinaires est inférieur d'un millier de francs à celui de l'exercice 1913, l'année 1914 ne permettant pas une comparaison normale. Cependant, malgré cette diminution, notre Journal a repris sa vie ordinaire, troublée quelque peu en 1914, lors des premiers mois de la guerre. Les frais que nous coûte notre Journal sont la portion la plus considérable de notre dépense annuelle. Cela est tout naturel, vu l'importance de cet organe vital de notre Société, sans lequel son mouvement scientifique serait presque lettre morte. Aussi ce chapitre absorbe-t-il près des deux tiers de nos dépenses. Si nous pouvons y faire face, c'est que d'autres dépenses sont très limitées. Nos frais d'administration ne prennent guère que le quart de notre dépense totale; ils sont, pour 1915, inférieurs au total des trois années précédentes, surtout de 1914, et aux prévisions budgétaires. L'an passé, une dépense exceptionnelle vous était signalée; c'était notre contribution à la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique. Cette année aussi nous enregistrons une dépense extraordinaire à notre compte, c'est notre souscription de 100 francs de rente 5 % à l'Emprunt national de 1915. Cette souscription, que nous avons faite d'un même cœur, n'a également qu'un caractère exceptionnel; mais ai-je besoin de dire que, dans la mesure de nos modestes ressources, nous ne demandons qu'à la renouveler?

TABLEAU I

EXERCICE 1915

	RECETTES			DÉPENSES		
	Prévues	Effectives		Prévues	Effectives	
1^{re} Partie.						
Cotisations	4.800 »	4.182 »		Administration	3.530 »	3.357,70
Journal	1.440 »	1.442 »		Loyer	1.000 »	1.000,80
Revenu de titres sans affectation spéciale.	3.458 »	3.458 »		Journal	8.580 »	8.353,96
Subventions.	3.360 »	3.060 »		Annuaire	300 »	267,65
				Bibliothèque.	380 »	305,75
				Frais extraordinaires.	200 »
TOTAUX	18.068 »	12.142 »		TOTAUX	13.990 »	13.285,86
2^e Partie.						
Rachats de cotisations	900 »	480 »		Dépenses extraordinaires.	1.745 »
Revenu des legs Coste et Mercet .	1.716 »	2.012 »		Revenus des annuités; divers, reliquat	1.684 »
TOTAUX.	2.616 »	2 492 »		TOTAUX	1.684 »	1.745 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	15.674 »	14.634 »		TOTAUX GÉNÉRAUX.	15.674 »	15.030,86

Parmi nos recettes, celles qui proviennent de notre portefeuille n'ont subi aucune réduction, ce qui témoigne une fois de plus de l'excellence de nos placements. La diminution affecte exclusivement nos cotisations et les subventions. Le produit des abonnements et de la vente du Journal demeure le même. Nos subventions marquent un recul sur 1913, correspondant à la réduction effectuée dans l'allocation de la Ville de Paris, mais nous espérons que cette réduction n'est que temporaire. D'autre part, nous avons encaissé la subvention du ministère de l'Agriculture qui, l'an passé, nous avait fait défaut. La régression la plus sensible de nos recettes provient du chapitre des cotisations (cotisations et rachats de cotisations). Il est inutile d'en chercher la cause, trop évidente. Mais cette situation n'a rien d'inquiétant. La recette, de ce chef, est à peine inférieure d'un sixième à ce qu'elle a été dans le précédent exercice : elle reste, du même taux, au-dessous des prévisions pour 1915. Il faut, croyons-nous, nous estimer heureux de subir cette régression relativement faible, alors que de si nombreux collègues sont mobilisés et que tant d'œuvres de guerre nous sollicitent de façon si pressante.

L'examen de notre bilan (Voir le tableau II) nous a donné une fois de plus l'occasion de constater la bonne situation de notre Société. Évidemment son avoir est modique et elle ne saurait se passer des concours qu'elle a rencontrés jusqu'ici. Mais chaque année vos rapporteurs vous disent que notre meilleure richesse est de n'avoir pas de dettes; j'ai l'agréable mission de vous répéter la même chose. Ce qui n'est pas moins utile pour nous, c'est la valeur de notre actif qui, espèces mises à part, ne se compose que de titres de tout premier ordre. Nos placements « de père de famille » comprennent en effet de la rente française, des obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, du Gouver-

nement de l'Indo-Chine, des obligations de chemins de fer de la métropole et des colonies. Le rendement, nous l'avons éprouvé, ne nous donne aucun mécompte. Leur valeur globale a sans doute diminué à l'heure actuelle; mais, pour nous qui ne sommes pas tenus de réaliser, il n'y a, de ce fait, aucun souci à avoir. Avec de tels titres, nous sommes certains, comme on dit, de revoir nos cours. Et puis, sauf la rente française, toutes nos valeurs sont remboursables avec prime, et, si nous n'avons pas la témérité d'escompter un gros lot, nous pouvons être assurés que le remboursement à 500 francs de la plupart de nos valeurs augmentera automatiquement notre capital.

TABLEAU II

BILAN

	ACTIF au 31 décembre		PASSIF au 31 décembre	
			1914	1915
Espèces en caisse	4.483,99	4.036,67	Capital de legs.	56.197,35
Titres sans affectation spéciale	100.728,47	102.473,47	Réserve sur cotisations rachetées.	29.226,93
Titres avec affectation	55.902,60	55.902,60	Fonds sans affectation spéciale	72.411,33
Disponibilités.	4.605,85	4.605,85	Cotisations en cours de rachat	1.380 " 1.560 "
TOTAUX	165.670,91	167.018,59	Provision (Médaille Bourdin)	36 " 108 "
			Comptes courants (Legs Coste et Mercet)	6.416,30 8.356,30
			TOTAUX	165.670,91 167.018,59

De ce côté, dussè-je me servir d'une expression très — ou trop — courante, le temps travaille pour nous; mais il est aussi prudent de travailler, sinon pour lui, du moins avec lui. C'est ce que fait votre Administration en apportant tous ses soins tant à la gestion de notre capital qu'à la préparation de notre budget. Ce capital atteint aujourd'hui 167.018^f 59, dont 102.473^f 47 pour les titres sans affectation spéciale, 55.902^f 60 pour ceux qui sont affectés à un objet déterminé, le reste étant constitué par les espèces en caisse et disponibilités. Nos espèces en caisse marquent une diminution de près de 400 francs. Cette diminution, avec l'augmentation de 1.347^f 68 aux titres sans affectation spéciale, représente intégralement le prix de nos 100 francs de rente du 5 % National. Au passif, il n'y a aucune variation au capital des legs; il y a diminution de 203^f 90 sur la réserve des rachats de cotisations et de 641^f 42 sur les fonds sans affectation spéciale. L'augmentation porte sur les cotisations en cours de rachat, 180 francs; sur la provision pour la médaille Bourdin à distribuer cette année, 72 francs; enfin sur les comptes courants des legs Coste et Mercet, 1.940 francs. Il reste, au passif, un accroissement total de 1.347^f 68 correspondant exactement à l'accroissement de l'actif.

Avec le bilan, votre Commission s'est fait présenter les espèces en caisse, ainsi que les récépissés de nos titres déposés au Crédit Foncier et au Comptoir d'Escompte. Nous avons reconnu le tout conforme aux écritures.

Enfin, nous avons examiné le projet de budget pour 1916. Les prévisions ont été arrêtées d'après les indications que fournissait le compte de l'an passé. Le chapitre des cotisations a été prudemment maintenu au chiffre des recettes nettes de 1915 et, comme nous espérons bien ne rien perdre du côté de nos revenus, ni de nos subventions, nous n'aurons pas de déception quant à nos recettes. Aux dépenses, la plus forte part est toujours, — comme cela est juste, — affectée au Journal. Ne voulant pas diminuer son intérêt, nous continuons à lui réserver un supplément. Une diminution assez sensible a été faite sur les frais généraux et une somme disponible a été gardée pour les besoins imprévus ou les dépenses extraordinaires.

Une fois de plus, au cours de ses opérations, votre Commission a eu à constater la scrupuleuse exactitude des comptes de notre trésorier, M. Matrat, et les améliorations incessantes qu'il s'ingénie à apporter dans la gestion de notre budget. Il fait mentir le proverbe : le mieux est l'ennemi du bien. Aussi prions-nous notre cher trésorier de recevoir ici l'expression de notre sincère et affectueuse reconnaissance, avec l'espoir de la lui pouvoir renouveler *ad multos annos*.

Nous vous proposons, en conséquence :

- 1^o D'approuver la gestion du trésorier pour 1915;
- 2^o D'arrêter le bilan au 31 décembre 1915, tant au passif qu'à l'actif, au total de 167.018^f 59;
- 3^o D'établir le budget de 1916 à 14.894 francs aux recettes et à la même somme aux dépenses.

Le Vice-Président rapporteur,
Paul MEURIOT.

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1915

ACTIF

ESPÈCES

En caisse	355 ^f 20	4036 ^f 67
Au Crédit Foncier de France	111 27	
Au Comptoir National d'Escompte	3 570 20	

PORTEFEUILLE

(PRIX D'ACHAT)

1^o Titres sans affectation spéciale

A. Déposés au Crédit Foncier :

100 fr. de rente 5 % de l'emprunt de 1915 pour la Défense nationale (Certificat nominatif de la souscription)	1 745 ^f •
204 fr. de rente 3 % (résultant de la conversion de 306 fr. de rente 4 1/2 % réduits à 238 fr. de rente 3 1/2 %). [Récépissé n° 126913]	7 163 ^f •
70 obligations foncières 3 %, 1883 (Récépissés n° 263 990, 275 268 et 995 736)	29 317 90
4 obligations communales 2,60 %, 1892 (Récépissé n° 275 289) [N° des obligations à lots 164 789 à 164 792]	2 014 65
1/4 obligation Ville de Paris 2 %, 1898 (Récépissé n° 314 960) [N° de l'obligation à lots 557 760 2 ^e quart]	64 067 38
3 obligations chemin de fer du Sud de la France 3 % (Récépissé n° 297 568)	111 03
26 obligations du gouvernement général de l'Indo-Chine 3 1/2 %, 1898 (Récépissés n° 322 939 et 406 536)	1 400 85
25 obligations des chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan 3 % (Récépissé n° 409 390)	13 039 15
30 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 % anciennes (Récépissé n° 620 607)	11 020 80
20 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 620 608)	12 926 •
18 obligations chemin de fer Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 741 565)	21 546 •
2 obligations chemins de fer de Paris à Orléans 3 % nouvelles (Récépissé n° 789 486)	860 20
8 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 789 485)	1 285 75
2 obligations Ville de Paris 3 % emprunt 1910, libérées (n° des obligations à lots 517 517 et 517 522) [Récépissé n° 849 461]	2 936 49
4 obligations Foncières 3 %, 1883 (Récépissé n° 823 295)	790 54
3 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 916 459)	1 685 •
	1 228 80

B. Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :

2 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé n° 501 926)	852 80	1 290 80
1 obligation Foncière 3 %, 1883 (Récépissé n° 427 725)	438 •	

MONTANT des titres ci-dessus. 102 473^f 47

TOTAL des titres ci-dessus et des espèces A reporter 106 510^f 14

ACTIF (Suite)

Répert. 106510^f 14

2^e Titres affectés à la représentation des legs suivants

C. Déposés au Crédit Foncier :

Legs Bourdin : 36 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 172226) . . .	997 ^f 60	4791 60
Legs Brésson : 25 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 670765) . . .	805 ▪	
Legs Hancock : 7 obligations chemins de fer P.-L.-M. (fusion) 3 %, nouvelles (Récépissé n° 789485)	2989 ▪	

D. Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :

Legs Coste : 98 obligations du chemin de fer de l'Est Algérien 3 % (Récépissé 501926)	41789 ▪	51111 ▪
Legs Mercet : 19 obligations Foncières 3 % 1883 (Récépissé n° 427725)	8322 ▪	
Legs Levasseur : 33 fr. de rente 3 % (Récépissé n° 743712) . . .	1000 ▪	

3^e Titres d'arrérages du legs Coste en compte courant

E. Déposés au Comptoir National d'Escompte de Paris :

2 obligations chemins de fer P.-L.-M. 3 % (fusion) nouvelles (Récépissé n° 732507)	857 50	4605 85
3 obligations semblables (Récépissé n° 504246)	1283 40	
6 obligations semblables (Récépissé n° 721551)	2464 95	

DIVERS

Bibliothèque :

Pour mémoire. { Valeur des livres	▪	▪
{ Numéros du Journal en magasin	▪	
TOTAL DE L'ACTIF.		167048^f 59

PASSIF

Capital des legs suivants :

Legs Bourdin	997 ^f 60	56197 ^f 35
Legs Bresson	805 ▪	
Legs Coste	41934 75	
Legs Mercet	8460 ▪	
Legs Hancock	3000 ▪	
Legs Levasseur	1000 ▪	

Réserve sur cotisations rachetées (1) 29023 03

Fonds sans affectation spéciale, dont 22000 fr. provenant de l'attribution faite à la Société de Statistique, sur le legs fait à l'État par M. Giffard, et 20580^f 32 montant de l'indemnité des assurances pour l'incendie des collections du Journal de la Société 71773 91

Cotisations en cours de rachat (Reçu 26 annuités de 60 fr.) 1560 ▪

Provision pour médaille Bourdin 108 ▪

Comptes courants des legs Coste et Mercet :

Legs Coste : Titres d'arrérages disponibles	4805 65	7638 10
Fonds d'arrérages disponibles	3082 25	
Legs Mercet: Fonds d'arrérages disponibles	718 20	

TOTAL DU PASSIF. 167018^f 59

(1) Cette réserve s'est réduite en 1915 par suite du décès de deux membres perpétuels et augmentée par l'inscription d'un membre ayant racheté ses cotisations.

COMPTES DE 1915

RECETTES

Espèces au 1^{er} janvier 1915 :

En caisse	681' 61'	}	4433' 99
Au Crédit Foncier	1163 43		
Au Comptoir National d'Escompte	2 588 95		

1^{re} PARTIE

Recettes effectuées pendant l'année pour le service courant

Cotisations : Membres titulaires	3 998' •	}	4 102' •
— Membres correspondants	184 •		
Journal : Abonnements et vente de numéros			1 442 •
Intérêts non réservés sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds au Crédit Foncier, et divers			3 457 54
Subventions reçues en 1915 :			
Ville de Paris : année 1914	700 •		
Conseil général de la Seine : 1914	500 •		
Ministère de l'Agriculture : 1914	1 200 •		3 060 •
Ministère de l'Instruction publique : 1915	300 •		
Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale : 1915	360 •		
RECETTES effectuées en 1915 (1 ^{re} partie)			12 141' 54

2^e PARTIE

Recettes spéciales et Règlements d'ordre

Annuités : 8 annuités de 60 fr. pour rachats successifs de cotisations	480' •	}	19 067' 53
Légs Mercet : Reçu net en 1915 en compte courant au Comptoir d'Escompte	288' •		
Légs Coste : Reçu net en 1915 en compte courant au Comptoir d'Escompte	1 652 •		
Légs Bourdin : Intérêts de ce legs en 1914 et 1915 inscrits en provision pour la médaille	72 •		
RECETTES spéciales de la 2 ^e partie			2 492' •
TOTAL de la 1 ^{re} et de la 2 ^e partie			14 633' 54
TOTAL GÉNÉRAL			19 067' 53

COMPTES DE 1915

DÉPENSES

1^{re} PARTIE

Paiements effectués pendant l'année pour le service courant

Administration :

Secrétariat général, correspondance, frais de bureau, etc.	1 829 ^f 10	3 357 ^r 70
Frais de convocations	388 15	
Trésorerie et archives, frais de recouvrement, correspondance, etc.	1 147 45	
Loyer : payé en 1915	1 000 80	
Journal : impression et frais d'envoi	7 090 46	8 353 96
— Rédaction en 1915, tableaux et graphiques	1 263 50	
Annuaire : impression et envoi	267 65	
Bibliothèque :		
Allocations mensuelles au bibliothécaire	300 »	305 75
Reliures et imprimés	5 75	
Frais extraordinaires et de représentation.		»
Depenses réglées en 1914 (1 ^{re} partie).		13 285 ^f 86

2^e PARTIE

Dépenses spéciales, placements et règlements d'ordre

Souscription à 100 fr. de rente 5 % de l'emprunt 1915 de la Défense nationale	1 745 ^f »
TOTAL de la 2 ^e partie	1 745 ^r »
TOTAL de la 1 ^{re} et de la 2 ^e partie.	15 030 ^r 86

Espèces au 31 décembre 1915

En caisse.	355 ^f 20	4 936 ^r 67
Au Crédit Foncier.	111 27	
Au Comptoir National d'Escompte.	3 507 20	
TOTAL GÉNÉRAL égal.	19 067 ^f 53	

SOCIÉTÉ
DE STATISTIQUE
DE PARIS

RELEVÉ COMPARATIF QUINQUENNIAL DES RECETTES ET DÉPENSES DE DIVERS CHAPITRES

Situation au 31 décembre des années 1911 à 1915

- 122 -

DÉSIGNATIONS	1911	1912	1913	1914 ¹⁵	1915
<i>Recettes du service courant :</i>					
Cotisations encaissées	5 045 ¹	5 341,25	5 050 ¹	5 018 ¹	4 482 ^{1,9}
Abonnements et vente du Journal	1 391,75 ¹	1 446,25 ¹	1 521,75 ¹	1 458 ¹	1 442 ¹
Revenus des valeurs	3 348,73	3 576,23	3 453,32 ¹	3 481 ^{1,5}	3 457,54
Subventions	3 300 ¹	3 300 ¹	3 360 ^{1,2}	2 160 ^{1,3}	3 060 ¹
Total du service courant.	13 085,48	13 663,73	13 391,07	12 117¹	12 141,54
<i>Recettes spéciales :</i>					
Annuités pour rachats de cotisations savantes pour remboursement	1 500 ^{1,3}	1 520 ^{1,3}	1 320 ^{1,3}	840 ^{1,3}	480 ^{1,3}
Annuités de l'Hôtel des Sociétés savantes d'avances	360 ^{1,4}	90 ^{1,4}	2 047,68 ^{1,4}	1 679 ^{1,4}	2 012 ^{1,4}
Revenus des legs.	1 831,10 ¹	1 777,90 ¹	1 000 ^{1,5}	98 ^{1,5}	1 ¹
Recettes exceptionnelles	¹	¹	¹	¹	¹
Total général des recettes.	16 776,58	18 051,63	16 758,75	14 735,12	14 633,54
<i>Dépenses du service courant :</i>					
Administration, assemblées, recouvrements, etc.	3 276,35	3 558,54	3 362,30	3 477,20	3 357,70
Loyer	1 000 ¹	1 000 ¹	9 191,51 ^{1,6}	750 ¹	1 000,80
Journal (impression, graphiques, rédaction, etc.)	7 667,94 ¹	9 645,05 ¹	9 762,40	6 745,91 ¹	8 353,96
Annuaire	278,55	286,40	280,20	300,50	267,65
Bibliothèque	239,75	281,15	281,15	319,05	305,75
Dépenses extraordinaires	173,95 ¹	174,95 ¹	174,95 ¹	111,85 ^{1,6}	¹
Total du service courant.	12 635,84	14 770,19	14 286,31	11 704,51	13 285,86
Dépenses spéciales	3 651,44 ¹	4 693,75	960,55 ^{1,6}	2 000 ^{1,6}	1 745 ^{1,6}
Total aux.	16 287,28	19 463,94	15 246,86	13 704,51	15 030,86
<i>Situation :</i>					
Valeurs en portefeuille	156 845,92 ^{1,6}	161 335,22 ^{1,6}	161 335,22 ^{1,6}	161 236,92 ^{1,7}	162 981,92
Annuités à recevoir de l'Hôtel des Sociétés savantes	90 ^{1,5}	¹	¹	¹	¹
En caisse et dépôts	3 303,80	1 891,49	3 403,38	4 433,99	4 036,67
Total aux.	160 239,72	163 226,71	164 738,60	165 670,91	167 048,59

Suite du Relevé comparatif quinquennal des années 1911 à 1915

Nombre des Membres au 31 décembre :

1. Presque exclusivement par abonnements. Vente de numéros détachés variant de 37 à 68 fr. au total.
 2. La subvention du ministère de l'Agriculture a été de 1 000 fr. en 1907, 1908 et 1909 et de 1 200 fr. en 1910, 1911, 1912 et 1913. Celle de 1914 sera concédée en 1915 seulement. — En outre, les subventions n'ont pas toujours été payées pendant les années auxquelles elles se rapportaient. La subvention de 1 000 fr., en 1914, de la Ville de Paris, et celle du Conseil général de la Seine, de 500 fr., en 1914, ne seront mandatées qu'en 1915.
 3. Rachats de cotisations plus nombreuses : 4 rachats complets et 17 annuités en 1910 ; 2 rachats complets et 17 annuités en 1911 ; 2 rachats complets et 17 annuités en 1912 et 1913, 14 annuités en 1914, 8 seulement en 1915.
 4. A partir de 1907, l'annuité du remboursement d'un prêt fait à l'Hôtel des Sociétés savantes est restée seule. En 1912, dernière annuité.
 5. Une indemnité reçue en espèces, en 1907, pour l'incendie des collections du Journal de la Société. En outre, un crédit de 7 000 fr. a été ouvert par la Maison Berger-Levrault et Cie, à tire d'indemnité complémentaire au sujet de cet incendie (suite voir n° 14).
 6. Feuilles en plus pour l'impression du Journal en 1909, 1910, 1911 et surtout 1912 et 1913. Tableaux et graphiques spéciaux en 1912. Réduction du Journal en 1914 par suite de la guerre.
 7. En 1911, 1 280 fr. pour l'impression de la table alphabétique et analytique du Journal de 1860 à fin 1910. Plus 2 362 fr. 44 pour placements en obligations Ville de Paris et Crédit Foncier. En 1912, placement 1 228 fr. 80 en 3 obligations P.-L.-M. pour le portefeuille général et 2 484 fr. 95 en 6 obligations semblables pour le compte courant du legs Coste.
 8. Remboursement de 30 fr. de rente amortissable (908 fr.). — Cotisations spéciales (1 020 fr.) et constitution de ressources et de crédit pour le Cinquantenaire de la Société, suivant détail au compte de 1909, et allocation gracieuse de 8 000 fr. par l'Institut international de Statistique, pour participation de la XIIe session de l'Institut. En 1910, montant net du legs Mercet, 8 460 fr., et du legs Hancock, 3 000 fr. En 1912, legs Leveseur, 1 000 fr.
 9. Remboursement de 978 fr. 57 en 30 fr. de rente amortissable. — Absorption du solde du crédit ouvert par MM. Berger-Levrault ; frais de réception des membres et invités de l'Institut international et placement de 7 974 fr. le tout suivant compte de 1909.
 10. Achat de la médaille du prix Bourdin en 1910 et 1913. — Médaille de Foville en 1914.
 11. En 1910 : placements legs Mercet, 8 322 fr. ; placements divers, 5 702 fr. 80. Remboursement de 3 242 fr. 30 sur les 8 000 fr. ci-dessus, pour impressions supplémentaires.
 12. Portefeuille déposé au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte de Paris, y compris les valeurs des legs, capital et comptes courants. Placement, en 1907, de l'indemnité payée pour l'incendie des collections du Journal et d'un reliquat. Accroissement de 1908 à 1911, notamment par suite des placements du montant des legs. Reductions progressives des annuités restant dues par l'Hôtel des Sociétés savantes pour cession de corps de bibliothèques et pour prêt fait par la Société ; à partir d'avril 1907, les annuités sur le prêt restent seules dues. En 1912, dernier trimestre reçu pour solde.
 13. Partie restant due par la Maison Berger-Levrault sur la créance de 7 000 fr. pour indemnité complémentaire concédée par cette Maison pour l'incident des collections du Journal de la Société (1 394 fr. 30 ont été affectés à l'impression du catalogue de la Bibliothèque). Solde de 5 605 fr. 70 employé en 1909 lors du Cinquantenaire de la Société et de la XIIe session de l'Institut international pour l'impression de l'ouvrage *La Statistique à Paris*, et pour la publication des comptes rendus (Journal d'août 1910 spécial).
 14. Par suite de la guerre, et de l'envoi de leurs archives en province, le Crédit Foncier et le Comptoir National d'escompte n'ont pas pu indiquer à temps pour les comptes les détails exacts de leurs encassements des revenus des années en dépôt dans leurs caisses. Il y a été supplété par des évaluations approximatives très strictes.
 15. Comme ci-dessus pour les revenus des legs. — Certains n'ont pas été encaissés en 1914 aux époques ordinaires, mais le seront en 1915.
 16. Bonification sur une obligation foncière remboursée et remplacée par une semblable. — Légère réduction du portefeuille en 1914 par suite de ce remboursement.
 17. Contribution de la Société en 1914 pour la formation du Bureau permanent de l'Institut international de Statistique.
 18. Cotisations non renouvelées, en 1915, à l'ensemble de la guerre, des mobilisations de sociétaires et de l'interruption des relations avec diverses contrées. Cotisation à l'ensemble de 1915, à l'ensemble de la Défense nationale, (100 m. de rente 5 °/o).
 19. Cotisation à l'ensemble de 1915, à l'ensemble de la Défense nationale, (100 m. de rente 5 °/o).

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1916

RECETTES	DÉPENSES
	1^e PARTIE
	<i>Administration :</i>
Cotisations	4200 ^f ▪
Journal : abonnements et ventes .	1440 ▪
Revenus des titres du portefeuille et des comptes courants au Crédit Foncier et au Comptoir National d'Escompte	3500 ▪
	<i>Subventions :</i>
Ville de Paris	1000 ^f ▪
Ministère de l'Agriculture . .	1200 ▪
Ministère de l'Illustration publique (abon. au Journal) . .	300 ▪
Ministère des Travaux publics . .	Mémoire } 3360 ▪
Conseil général de la Seine . .	500 ^f ▪
Ministère du Travail et de la Prévoyance (abon. au Journ.) . .	360 ▪
TOTAL de la première partie.	12 500 ^f ▪
	2^e PARTIE
7 annuités en 1916 p ^r rachats de cotisations en cours . .	420 ^f ▪
Revenus du legs Coste	1500 ▪
— Mercet	280 ▪
— Bourdin	36 ▪
— Bresson	25 ▪
— Hancock	100 ▪
— Levasseur	33 ▪
TOTAL de la seconde partie.	2 394 ^f ▪
TOTAL GÉNÉRAL	14 894 ^f ▪

*Le Trésorier,
Paul MATRAT.*